

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification de l'entité adjudicatrice :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse Internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'entité adjudicatrice  
est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

**2. Procédure de passation du marché :**

Procédure adaptée selon les articles 27, 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**3. Objet du marché :**

Nettoyage de la plateforme, des stations et des équipements de la ligne 3 du tramway à Saint-Louis

**4. Classifications CPV :**

90 61 00 00-0 - Services de voirie et services de balayage des rues

**5. Caractéristiques principales du marché :**

Le présent marché concerne le nettoyage de la plateforme et de ses abords, des stations et des équipements du « système tramway » de la ligne 3 du tramway de Bâle depuis le poste frontière de Bourgfelden jusqu'à la gare de Saint-Louis.

Le contexte du marché ainsi que le descriptif des prestations attendues sont précisés au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu(x) d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération  
Code NUTS FRF12

**6. Conditions de la consultation :**

- Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du marché. Le marché est ensuite renouvelable 2 fois par période de 1 an, par reconduction expresse notifiée par ordre de service au plus tard dans le



mois qui précède l'échéance du marché. Ainsi, la durée maximale du marché, toutes périodes confondues, ne pourra excéder 36 mois.

- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
  - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
  - ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix forfaitaires et unitaires du marché sont fermes, non révisables et non actualisables pour les prestations effectuées durant la première période du marché soit de la date de notification du marché jusqu'à sa date anniversaire, puis révisables annuellement à chaque date anniversaire du marché.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

#### 7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
  - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - ✚ La liste des références significatives réalisées dont le candidat peut se prévaloir au cours des trois dernières années. La liste sera présentée au format A4 sous forme de tableau en précisant l'objet de l'opération, le lieu, l'état d'avancement ou la date de livraison, le maître d'ouvrage destinataire des prestations. Des compétences juridiques, fiscales et techniques sont vivement recommandées dans le domaine des transports publics en milieu urbains, du foncier, en économie des transports, en management de projet ;
  - ✚ La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.



## 8. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique appréciée à partir de la note méthodologique fournie par le candidat	40%

## 9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité de l'entité adjudicatrice ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

## 10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

## 11. Renseignements complémentaires :

Les prestations donnent lieu à un marché public composite :

- Une première partie du marché est un marché public simple correspondant aux prestations courantes conclues à prix global et forfaitaire ;
- Une seconde partie du marché est relative aux prestations supplémentaires conclues à prix unitaire : aussi, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. L'accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par l'entité adjudicatrice. Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la



durée totale du marché définie à l'article 3.5 du règlement de la consultation dans les limites suivantes :

Montant minimum	Montant maximum
Sans minimum	100 000 € HT

Les bons de commande seront notifiés par l'entité adjudicatrice au fur et à mesure des besoins sans négociation ni mise en concurrence. Ils peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 78-IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'entité adjudicatrice ne peut fixer une durée telle que l'exécution des bons de commande se prolonge au-delà de la date limite de validité de l'accord-cadre dans des conditions méconnaissant l'obligation d'une remise en concurrence périodique. Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

## 12. Autres informations :

### **Précisions concernant les critères d'attribution des offres :**

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.

## 13. Date limite de réception des offres :

Lundi 08 avril 2019 à 11h00



#### **14. Procédure de recours :**

##### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

##### **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

##### **Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

#### **15. Date d'envoi de l'avis à la publication :**

Lundi 11 mars 2019

